



openbaar ministerie
ministère public

**Parket bij het hof van beroep
te Brussel**

**Parquet près la cour d'appel
de Bruxelles**

**Auditoraat-generaal bij het
arbeidshof te Brussel**

**Auditorat général près la
cour du travail de Bruxelles**

Plechtige openingszitting van het arbeidshof te Brussel

2 september 2020

Rede uitgesproken door de heer procureur-generaal Johan Delmulle

Audience solennelle de rentrée de la cour du travail de Bruxelles

2 septembre 2020

Discours prononcé par Monsieur le procureur général Johan

Delmulle

Het Gerechtelijk Wetboek voorziet dat de procureur-generaal bij het hof van beroep en bij het arbeidshof, ter gelegenheid van de plechtige zitting, die gehouden wordt bij de opening van het nieuw gerechtelijk jaar, een rede kan houden of laten houden over een bij die gelegenheid passend onderwerp.

Cette année, Monsieur Jean-François NEVEN , avocat chargé de cours à l'ULB et juge au tribunal d'appel des Nations Unies, prononcera un discours sur le thème :

« Droit social et Covid-19 : nouveaux chantiers ouverts par une crise ? »

Avec votre permission, Monsieur le premier président, je lui cède à présent la parole.

* * *

Intervention de Monsieur Jean-François NEVEN.

* * *

Mijnheer de Eerste Voorzitter, ik neem opnieuw het woord om te voldoen aan de bepalingen van het artikel 345 van het Gerechtelijk Wetboek

teneinde bij de aanvang van het nieuw gerechtelijk jaar, u mede te delen hoe binnen ons rechtsgebied recht werd gesproken.

Door de hoven en rechtbanken, evenals door de parketten en auditoraten, wordt jaarlijks een gedetailleerd werkingsverslag opgesteld voor het voorbije burgerlijk jaar, zodat ik er niet meer toe gehouden ben een ellenlange opsomming van cijfers en percentages te geven.

Ik zal mijn uiteenzetting dan ook beperken tot het verstrekken van enige relevante informatie met betrekking tot de werking van de arbeidsrechtbanken en de arbeidsauditoraten behorende tot ons rechtsgebied. Tevens zal ik ook even terugblikken op de werkzaamheden van het arbeidshof en het auditoraat-generaal.

1. Je commencerai par vous décrire les principales tendances qui se sont dégagées des activités de l'auditorat du travail de Bruxelles.

On note une augmentation globale du contentieux de 12,8 % par rapport à l'année 2018. C'est le contentieux pénal qui augmente le plus, tant du côté francophone que du côté néerlandophone. En 2019, l'auditorat du travail de Bruxelles a ainsi reçu 7.733 nouvelles affaires toutes matières confondues (la proportion linguistique est de 87% de dossiers francophones et de 13% de dossiers néerlandophones).

Un problème aigu de remplissage du cadre des magistrats néerlandophones vient rendre très compliquée l'exécution des missions légales.

En matière civile

- **Côté francophone**

- 3.007 affaires ont été communiquées à l'auditorat et celui-ci a rendu 3.454 avis.

- La diminution du nombre de nouvelles affaires enregistrées au tribunal du travail francophone de Bruxelles les années précédentes s'est poursuivie sans néanmoins que l'on puisse en déduire un allègement de la charge de travail corrélative. En effet, le degré de complexité des dossiers et la spécificité bruxelloise doivent également être des paramètres pris en considération dans la mesure de la charge de travail.
- J'observe que 82 % des jugements ont été prononcés dans le mois et 97 % dans les deux mois, ce qui est un taux particulièrement élevé. La mise en place par le greffier en chef d'un mécanisme de surveillance du respect des délais de prononcé montre son efficacité.
- Le système de fixation d'office des dossiers de sécurité sociale par le greffe, initié en 2018, a entraîné une amélioration significative du délai de première fixation dans les différents contentieux : c'est ainsi qu'on est passé de 20 à 82 % du nombre total de dossiers fixés dans un délai de 8 mois pour la matière AMI.

Enfin, il me paraît important de relever les deux actions civiles introduites sur pied de l'article 138bis §2 du code judiciaire. Ce mécanisme, outil de politique criminelle, a été introduit dans notre droit par une loi de 2006 et est trop peu utilisé.

Il est à l'articulation du droit civil et du droit pénal et permet à l'auditeur du travail d'apporter une solution adaptée aux litiges complexes dans lesquels la volonté de fraude n'est pas prédominante. La juridiction sociale semble en effet la mieux outillée pour trancher certaines contestations dans lesquelles apparaissent pourtant des infractions pénales. On ne rappellera pas l'importance de la présence des magistrats sociaux aux côtés des magistrats professionnels dans le processus décisionnel.

Les deux dossiers mettent en lumière des problèmes de société aigus qui nécessitent une décision judiciaire : le premier a trait au respect des barèmes belges par des sociétés portugaises détachant du personnel en Belgique et à l'éventuelle responsabilité solidaire du sous-traitant. Le second est relatif à une société active dans le secteur de l'économie de service (livraison de repas) et vise à faire trancher la question du statut des collaborateurs de cette plate-forme. D'autres états européens ont déjà été amenés à examiner cette question qui met également en lumière, en filigrane, l'uberisation de l'économie et, plus fondamentalement, notre modèle de financement de la sécurité sociale.

Les juridictions du travail, grâce à l'action des auditeurs, collent ainsi au plus près de la vie économique.

- Coté néerlandophone

- En 2019, le tribunal du travail néerlandophone de Bruxelles a également enregistré une diminution du contentieux entrant. Le nombre d'affaires communicables traitées par l'auditorat de Bruxelles a cependant connu une hausse pour atteindre 188 dossiers. La plupart des affaires civiles néerlandophones sont cependant traitées par l'auditorat de Halle-Vilvoorde.
- Je constate que 98 % des jugements ont été prononcés dans les deux mois.

En matière pénale

- L'activité pénale a connu une augmentation importante : le nombre de procès-verbaux reçus a augmenté de plus de 20 % par rapport à l'année 2018. Les suites données aux infractions constatées sont aussi plus répressives: plus de propositions de transactions, plus de citations correctionnelles (77 contre 71 en 2018) et des montants d'amendes fermes également en augmentation (1.513.900 € contre 893.350 € en 2018).

- L'accent a aussi été mis sur le renforcement de la cohérence de la chaîne pénale : 52 dossiers d'enquête pénale d'exécution ont été ouverts . En outre, un jugement a été prononcé dans le cadre de l'action en confiscation prévue par l'article 524bis du code d'instruction criminelle.

L'objectif est d'assurer l'effectivité de la sanction prononcée.

- Les faits de traite des êtres humains portés à la connaissance de l'auditorat ont considérablement augmenté également en 2019 : sur les 51 nouveaux dossiers ouverts, l'auditorat a accordé le statut de victime de la traite à 20 personnes. On peut pointer deux dossiers importants, un qui se déroule dans le milieu des bars à chicha et un second dans le secteurs des ongleries.

2. Wat is nu de stand van zaken met betrekking tot de bedrijvigheid in de arbeidsrechtbank en het arbeidsauditoraat te Leuven?

Wat de mededeelbare burgerlijke zaken betreft, gaat de langzaam dalende tendens van de omvang van het mededeelbare contentieux, die reeds sinds enkele jaren in gang is gezet, door.

Zo werden 396 zaken medegedeeld.

We merken echter een stijging van het aantal geschillen inzake maatschappelijke dienstverlening (OCMW).

De samenwerking met de arbeidsrechtbank verloopt uitstekend waarbij ook de digitale trein niet gemist werd. Steeds meer worden de dossiers volledig gedigitaliseerd en maken magistraten gebruik van hun laptop op de zittingen voor het raadplegen van omvangrijke (administratieve) dossiers en stukkenbundels.

Het aantal inkomende processen-verbaal is licht toegenomen ten opzichte van het jaar daarvoor, aangezien 957 nieuwe strafzaken werden geregistreerd. De correctionele dagvaardingen zijn voorbehouden voor de meest ernstige zaken en de nadruk wordt steeds meer op de minnelijke schikkingen gelegd, waarvan het aantal en het totale bedrag aanzienlijk toegenomen zijn ten opzichte van het jaar daarvoor: 109 dossiers tegenover 31 voor een bedrag van 161.694 €.

3. Les activités du tribunal du Brabant Wallon et de l'auditorat du travail du Brabant wallon vont maintenant retenir mon attention.

Sur le plan civil, le contentieux soumis au tribunal poursuit sa courbe descendante. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, du contentieux obligatoirement communicable puisque qu'il est passé de 548 dossiers en 2018 à 533 en 2019.

Les contentieux CPAS et AMI font figures d'exception puisqu'ils connaissent un rebond sensible par rapport à 2018.

On note également que c'est la division de Wavre qui reçoit la plus grande part du contentieux communiqué.

L'auditeur du travail se félicite, comme son collègue de Bruxelles, du système de fixation d'office des dossiers par le greffe pour l'effet accélérateur sur la durée de la procédure. Il rappelle cependant que le travail des magistrats et du personnel a été considérablement modifié par l'introduction de ce système.

L'auditorat dispose d'un dossier d'information civile via justscan. Il souhaite poursuivre la dématérialisation en collaboration avec le tribunal. Des discussions sont en cours autour d'un projet pilote visant à la dématérialisation des dossiers de l'information dans la matière des handicapés.

Sur le plan pénal, 1088 nouveaux dossiers ont été ouverts. L'input du contentieux pénal suit une trajectoire inverse de celle du contentieux civil puisqu'il a augmenté de 25,34 % entre 2012 et 2019.

Le taux de poursuite a augmenté en 2019 et l'accent a été mis sur les transactions pénales.

L'auditeur déplore le fait que la récupération des amendes pénales soit insuffisant et entend entamer une réflexion sur ce point.

4. De bedrijvigheid in het arbeidsauditoraat te Halle-Vilvoorde

Het burgerlijke contentieux is eveneens licht gedaald tot 427 mededeelbare zaken, terwijl het strafrechtelijke contentieux gestegen is tot 1184 nieuwe dossiers.

Gelet op de moeilijkheden in verband met het gebrek aan magistraten, hebben de auditeurs van Brussel en Halle-Vilvoorde hun middelen onder elkaar verdeeld, via wederzijdse delegaties, teneinde de werking van de dienst mogelijk te maken.

Bovendien hebben de magistraten een opleiding voor de sociale-inspectiediensten op poten gezet teneinde hen hulpmiddelen aan te reiken om te verzegelen ingeval misdrijven worden vastgesteld. Deze zegels worden verbroken op voorwaarde dat de misdrijfsituatie wordt geregulariseerd.

Ik wens hier substituut-generaal Martin Van den Bossche te danken om in moeilijke Corona-omstandigheden en met een gering personeelskader het ambt van dienstdoende arbeidsauditeur van

Halle-Vilvoorde te hebben willen uitoefenen. Hij heeft, en nog steeds, die opdracht zeer goed vervuld.

5. Je termine maintenant par la description des principales tendances qui se sont dégagées des activités respectives de la cour du travail et de l'auditorat général.

A de nombreuses reprises, votre cour a mis en avant le fait que l'arriéré dans les fixations des dossiers devant les chambres francophones était manifestement trop important. Les causes sont identifiées : l'insuffisance de l'effectif des magistrats et le retard systématique dans les publications d'emplois vacants. Vous avez, Monsieur le premier président, attiré sans relâche l'attention des autorités sur ce problème. Les efforts mis en place par votre cour pour tenter de rendre de continuer à assumer votre mission doivent être soulignés mais je tiens également à m'associer à vous pour insister sur l'urgence de la situation.

On peut en effet raisonnablement craindre que la pandémie que nous connaissons va engendrer une augmentation du contentieux de sécurité sociale en raison des difficultés économiques annoncées. Cette vague aura également des répercussions sur votre cour et il

n'est pas tolérable que les assurés sociaux doivent attendre un tel délai pour obtenir une décision judiciaire.

C'est une responsabilité politique.

En ce qui concerne l'auditorat général, il a donné en matière civile 457 avis.

En matière pénale, 59 appels au fond ont été interjetés et la cour d'appel a prononcé 36 arrêts . 22 audiences ont été tenues.

L'auditorat général a reçu un accès en consultation au système informatique de gestion des dossiers de la cour du travail (CTAH). Les communications entre la cour et l'auditorat général se font désormais essentiellement par voie informatique, ce qui constitue incontestablement un progrès vers la digitalisation complète des dossiers. Néanmoins, les besoins propres de l'auditorat général – notamment pour les statistiques – exigent encore le maintien d'un système spécifique et génèrent un double encodage des données. L'idéal serait d'intégrer les besoins de l'auditorat dans le programme CTAH mais cette demande ne semble pas pouvoir être rencontrée pour l'instant.

L'arriéré du côté francophone a légèrement décru en 2019 et la solution trouvée du doublement des audiences pour 2020 va

permettre incontestablement de revenir à des délais de fixation normaux.

Par contre, l'augmentation du nombre d'appels combiné à la diminution du nombre d'arrêts prononcés du côté néerlandophone aboutit à la constitution d'un stock de dossiers, doublé depuis 2017.

La chambre des mises en accusation a prononcé 14 arrêts.

* *

*

Monsieur le premier président, les juridictions du travail et les auditorats du travail sont au cœur des débats qui agitent la vie sociale du pays. Leurs décisions ont un impact sur le fonctionnement de notre société tout entière. Leur composition échevinale est incontestablement un atout à cet égard.

Les rôles civils et pénaux des auditorats, aussi essentiels l'un que l'autre, permettent à ce ministère public bicéphale d'avoir une vision réaliste de la société de 2021.

L'instruction des contentieux communicables et l'avis donné au siège sont sans conteste un facteur important d'accès à la justice pour les plus démunis.

Les questions de santé qui sont au cœur des préoccupations de tous peuvent ainsi être abordées tant au plan civil qu'au plan pénal : les travailleurs et les assurés sociaux doivent trouver la protection de la loi .

C'est d'ailleurs dans cet objectif que j'ai pris une circulaire de politique criminelle pour le ressort de la cour d'appel de Bruxelles qui impose comme priorité absolue de poursuivre les infractions qui mettent en danger les travailleurs, en lien ou non avec la pandémie. Toutes les mesures visant à faire cesser l'infraction constatée devront être prises.

De ressortelijke prioriteiten van opsporing en vervolging dienen inderdaad, ingevolge de coronacrisis te worden geheroriënteerd, rekening houdende met de volgende principes:

- de misdrijven die de gezondheid van werknemers in gevaar brengen, al dan niet gelinkt aan de pandemie, zullen het voorwerp uitmaken van een *absolute prioriteit* inzake snelheid van afhandeling en dit met een nauwgezette naleving van de omzendbrieven COVID van het College van procureurs-generaal. Alle maatregelen zullen genomen worden om de inbreuk onmiddellijk te doen ophouden ;
- de zware en georganiseerde fraude blijft een prioriteit zowel inzake vervolging als inzake de toekenning van onderzoeksmiddelen ;

- de aanpak van de fraude die te maken heeft met de ter beschikking gestelde hulp in het kader van de pandemie is ook prioritair (overbruggingsrecht ten gunste van zelfstandigen, werkloosheid COVI, enz). In dat verband zal overleg gepleegd worden met het parket om zoveel mogelijk het vervolgingsbeleid van de steuntrekkers, werknemers en zelfstandigen te uniformiseren ;
- de controles zullen zich eerder richten op de bedrijven die hun werkzaamheden niet hebben onderbroken, dan op bedrijven die heropstarten na een onderbreking van hun activiteiten.

Enfin, je tiens à terminer - les années se suivent et se ressemblent - par un hommage à votre action, Monsieur le Président. Guidé par l'intérêt général, au-delà des vicissitudes procédurales qui vous ont touché, vous continuez, **de façon exemplaire**, à assumer une charge lourde en des temps qui sont encore difficiles. **Je vous en remercie et je vous en félicite.**
